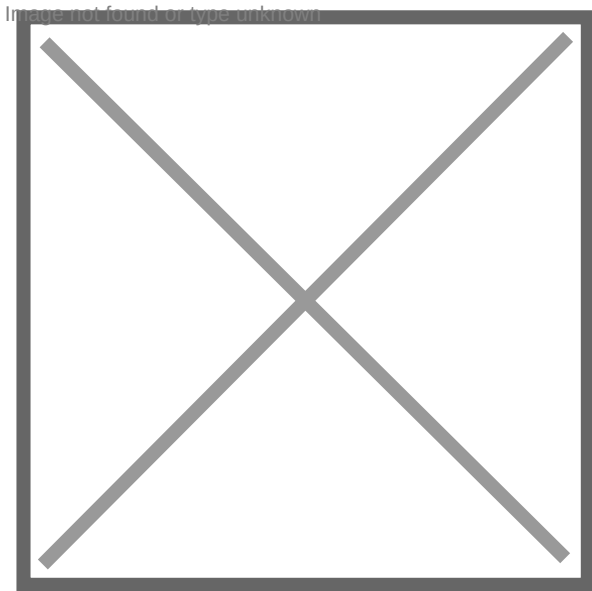




Débouté prud'hommes et changements de direction

Par **mabrouk01**, le **16/11/2012 à 10:23**

Bonjour rnrnj'ai été déboutée aux prudhommes et sur mon ancien lieu de travail j'ai appris que le directeur a démissionné de son poste de directeur et que la présidente a elle aussi démissionnée de son poste de présidente , puis une des personnes qui a écrit des choses immondes sur mon compte 'attestation mensongère ' a eu une belle promotion puisqu'elle est maintenant directrice , incroyable dans quel monde vivons-nous ? et en plus ils ont gagné aux prud'hommes !!!!rnrnJ'ai fait appel comme je l'ai déjà dit sur le forum , je voullais savoir si le faite qu'il y a tous ces changements au niveau du bureau le juge en appel peut-il en tenir compte à mon avantage ? rnrnmerci beaucoup [smile7]

Par **alterego**, le **16/11/2012 à 10:54**

Bonjour,rnrnQuelle importance ces démissions et cette nomination ? La décision aurait été la même.rnrnAccepterez-vous de comprendre que vous n'avez présenté aucune attestation de témoin respectant les conditions de fond et de forme et que pour cela elles ont été écartées, et enfin que faisant état d'un faux témoignage vous n'en avez pas apporté la preuve ? rnrnLa décision du Conseil a été motivée par ce que chacune des parties a produit à l'appui de ses prétentions. Les vôtres n'étaient, hélas, pas convaincantes, et le Conseil n'avait à prendre connaissance de lettres irrecevables.rnrnCordialement

Par **mabrouk01**, le **16/11/2012 à 11:05**

bonjourrrrnoui je sais bien mais j'essaie de comprendre et de savoir peut-être si il n'y a pas des choses autres à apporter en appel rrrnmerci